

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

**LUNDI 19 MARS 1917**

La députation permanente du Brabant refuse d'exercer plus longtemps ses fonctions. La plupart des autres, si pas toutes, vont en faire autant. Cela parce que le gouvernement général refuse de convoquer les conseils provinciaux pour le vote du budget conformément aux exigences de la loi belge. Il leur tient rigueur de leur résistance de l'an dernier à propos de la contribution de guerre (voir 2 et 4 décembre 1916). N'ayant plus à leur disposition des crédits régulièrement votés, les députations permanentes ne pourraient continuer leur administration que dans l'illégalité. De plus, les conseils provinciaux étant considérés comme inexistantes par les Allemands, il est bien logique que les députations permanentes, qui en sont l'émanation, partagent leur sort. Aussi bien M. von Bissing a-t-il déjà (et la députation permanente du Brabant, le sait) signé un arrêté par lequel les présidents allemands de l'administration civile des provinces « *sont autorisés à se substituer aux conseils provinciaux pour arrêter les comptes de recettes et les dépenses et établir le budget et déterminer les moyens de faire face aux dépenses,*

*après avoir entendu les députations permanentes*  
» (1).

Il faudra bien pourtant qu'ils se dispensent d'entendre les députations permanentes puisqu'elles décident de disparaître.

(1) Cet arrêté a paru au ***Bulletin des Lois*** du 21 : il est daté du 17 mars.\*

### Notes de Bernard GOORDEN.

2 décembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161202%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

4 décembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161204%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

L'arrêté \* qui a paru au N°324 du ***Bulletin des Lois*** du 21 est repris en trois langues aux pages 208-209 de la ***Législation allemande pour le territoire belge occupé*** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 250 pages (Volume 10) :

[http://homdad.com/HOM-alg/WO\\_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/10.pdf](http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/10.pdf)